

CONSEIL CONSULTATIF
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 35

Présents : 28

Absents : 7

Pouvoirs : 7

Votants : 35

L'an, deux mille vingt et un, le six décembre à dix-huit heures, le Conseil consultatif de la Commune de Saint-Pol-sur-Mer s'est réuni en Mairie protocolaire – salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire.

Présents : M. CLAEYS, M. DEGUINES, Mme LENOIR, M. BOUREY, Mme LEFEBVRE, M. MERSSEMAN, M. DEBAVELAERE, Mme GOURDEN, Mme MAES, Mme CATOIRE, M. CLEMENT, Mme CABARET, M. HAUDIQUET, M. NICOLLE, Mme LAMIRAND, M. MASURE, Mme VERHAEGHE, Mme DUMARQUEZ, Mme ANDRIES, M. VAMPOUILLE, M. NAVE, Madame DEFRANCE, M. BRICHE, Mme VAN DEN BROECKE, M. COEUGNART, Mme LEGROS, Mme VANDORME, Mme VARLET.

Absents excusés : M. MEENEBOO, Mme OUGHAZDI, Mme TABIBOU, M. HUTIN, Mme DAHMANI, Mme KUZNIEWSKI, M. BAYRAKTAR.

Pouvoirs de : M. MEENEBOO à Mme DUMARQUEZ,
Mme OUGHAZDI à Mme LEFEBVRE,
Mme TABIBOU à M. CLAEYS,
M. HUTIN à M. DEGUINES,
Mme DAHMANI à Mme CABARET,
Mme KUZNIEWSKI à M. NAVE,
M. BAYRAKTAR à Mme LEGROS.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil consultatif désigne à l'unanimité, Monsieur BRICHE, Secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. BRICHE procède à l'appel.

PROPOS D'OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire : Le quorum étant atteint, je déclare la séance du Conseil ouverte.

On se retrouve ce soir pour le dernier Conseil Municipal de l'année.

Je souhaite revenir, dans ce propos introductif, sur les événements qui ont marqué ce mois de novembre.

En interne tout d'abord, il y a le temps de travail et ses fameuses 1607 heures. Ce chantier est considérable pour notre collectivité mais aussi pour toutes les collectivités de France qui bénéficient du régime dérogatoire. Ce dossier, brûlant, suscite des levées de boucliers et fait grincer des dents... Je le conçois et c'est normal. Cependant, les 1607 heures doivent être appliquées au 1er janvier 2022 et on ne peut pas s'y soustraire.

Le dialogue social avec les syndicats et les agents a porté ses fruits pour que ce changement se fasse en bonne intelligence et dans les meilleures conditions possibles. Pour preuve, un passage en CTP qui a duré, sauf erreur de ma part, deux minutes trente. C'est ça ... Voilà.

Ensuite sur le mois de novembre, il y a eu de nombreuses festivités. Je remercie les élus qui ont été présents sur chaque manifestation. Je sais pouvoir compter sur mon groupe et sur l'opposition constructive.

Il y a donc eu les commémorations patriotiques du 1^{er} et du 11 novembre. Il y a eu l'excellent concert de l'Harmonie Batterie Municipale. Je pense également à la réception des sociétés musicales durant laquelle ont été remises 41 médailles aux musiciens de l'Harmonie Batterie Municipale, du Marching Band, de l'Orchestre Municipal d'Accordéon et de la Chorale de l'ensemble Vocal Mélodies. Traditionnellement, Saint-Pol-sur-Mer est une ville qui a la musique dans le cœur et ça s'est encore prouvé. Je félicite donc tous ces musiciens pour leur engagement et leur participation à notre vie municipale.

Nous avons eu également l'occasion de chanter dans les rues lors du défilé de la Saint-Martin. Cette manifestation populaire a rencontré un vif succès. Des centaines de folards qui proviennent de nos commerces Saint-Polois ont été distribués aux enfants. Des enfants justement... 88 ont participé au traditionnel concours de lanternes et de betteraves et se sont vus remettre un prix la semaine passée. Ce Saint-Martin me fait dire une chose, c'est que malgré son grand âge, comme toi Domi, il peut encore passer de belles années.

Et enfin, je voudrais également revenir sur les banquets des séniors. Nous avons tenu évidemment, en respectant les mesures sanitaires, à offrir à nos anciens des banquets dignes de ce nom comme ils en avaient l'habitude : un repas délicieux, une ambiance festive, un orchestre entraînant et un personnel attentif.

Je souhaite remercier les élus qui ont participé et qui n'ont pas fait de ce moment convivial un cirque politique. Quand je parle de cirque politique, bien entendu, vous vous doutez bien de ce à quoi je veux faire allusion. Pour que les informations soient les mêmes pour tout le monde, je vais expliquer les faits très rapidement.

Mis à part René et Marie-Claire dont la délégation est relative aux seniors, chaque adjoint ou conseiller municipal est invité à un banquet et un seul. Vous avez tous respecté cette règle, sauf une personne.

Le mardi, elle a forcé les portes de la salle en méprisant et en défiant le personnel. Puis, elle s'est incrustée à une table parmi les convives et a mangé. Premier repas !

Le mercredi, toujours sans invitation, on se faufile dans la salle. Ah si, finalement il y avait l'invitation de l'épouse d'un membre du groupe. Bon ! Là encore, tour des tables pendant que les gens mangent, pendant que les gens discutent avec leurs amis.

Cette personne s'est-elle seulement posée la question : Est-ce que mon attitude dérange ?

Je suis sûr que non, parce que je peux vous dire que j'ai reçu un certain nombre de plaintes et de remarques... Bref, second repas !

Le vendredi, inscription à la clé, pas de problème mis à part un comportement déplacé, encore une fois, et un comportement injurieux à mon égard.

Je passe là-dessus. Mes 7 années d'arbitrage ont fait de ma peau un cuir assez tanné. Troisième repas !

Je m'adresse donc à cette personne, je pense que tout le monde l'aura reconnue. Vous qui prônez la justice, vous qui défendez haut et fort la bonne gestion financière de notre commune, je vous demande ce soir officiellement devant les élus de cette assemblée de faire un don au SCAS du montant des repas supplémentaires que vous avez pris sans y être invité. La facture s'élève donc à 102,00 euros. Vous pouvez évidemment faire un don bien plus généreux si le cœur vous en dit.

Rassurez-vous, ce n'est pas une histoire d'hommes. Ce n'est pas un règlement de compte. Ce n'est pas une punition... Il est question uniquement ici d'équité, d'honnêteté, d'intégrité et d'exemplarité. Je pense que les élus seront d'accord avec moi.

Je souhaite enfin vous informer que le prochain Conseil Municipal de Dunkerque se tiendra le 15 décembre dans nos locaux à Romain Rolland. Fort-Mardyck a accueilli Dunkerque, en tant que commune associée, c'est à notre tour d'accueillir. Nous serons évidemment des hôtes remarquables comme tout bon Saint-Polois qui se respecte.

Les choses étant posées, je vous propose de commencer avec la première délibération.

La 1^{ère} délibération est relative à la modification des commissions municipales.

Alors, suite à la démission de Monsieur Lemaire et face à la volonté du groupe du Défi Saint-Polois de modifier la composition des commissions, je vous propose d'une part de maintenir les cinq commissions existantes et d'autre part de valider la composition telle qu'elle s'affiche à l'écran conformément aux souhaits exprimés par chacun des groupes.

Monsieur le Maire : Voilà ! Une remarque par rapport à la 1^{ère} délibération ?

Monsieur Nave ?

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire.

Règlement de compte, je pense que c'en est un effectivement puisque vous vous êtes empressé de passer sur la première délibération sans me laisser répondre et sans voter le procès-verbal d'ailleurs. Vous étiez tellement pressé ...

Monsieur le Maire : Je ne vous ai pas nommé Monsieur Nave Maintenant je suis ravi que vous acquiesciez...

Monsieur NAVE : Pas de souci Monsieur le Maire, donc, je vais intervenir sans qu'on se coupe comme ça on partira sur des bonnes bases.

Moi, j'assume pleinement ma présence à ces trois banquets, vous auriez pu me nommer, ça ne m'aurait pas dérangé parce que j'assume pleinement cette présence aux trois banquets. Je pense qu'un élu, tous les élus ont leur place quand il s'agit d'être présent aux côtés de nos seniors surtout dans ces périodes difficiles.

Je ne regrette pas du tout cette présence, beaucoup de seniors m'ont témoigné leur affection, leur gentillesse, également quelques problèmes, ça permet d'échanger avec eux. Peut-être que d'autres effectivement n'ont pas apprécié mais en tout cas ils ne m'en ont pas fait la remarque. Je les invite à le signaler la prochaine fois sans aucun problème, j'accepte, j'accepte tout. J'accepte le respect, la politesse. J'accepte qu'on ne veuille pas me serrer la main à partir du moment où on a cette éducation et qu'on peut dire : Oui, je dis bonjour mais pas plus que ça. Passez à la table... Voilà, je vous ai dit bonjour et puis c'est tout.

Donc j'assume parfaitement ma présence sur ces trois banquets et je continuerai comme je l'ai fait pendant les précédents mandats. Je l'ai fait du temps de Monsieur Hutin. Je l'ai fait du temps de Monsieur Clicq et je continuerai à le faire parce que la place des élus est d'être dans toutes ces manifestations et j'assume ma présence en tant qu'élus.

Évidemment, je n'ai pas attendu votre proposition, si je puis dire, pour signifier à Monsieur Clicq et à Monsieur Hutin que si je devais participer financièrement à ces banquets, il n'y avait aucun problème. Voilà donc je n'ai pas attendu cette proposition, j'allais d'ailleurs la réitérer en conseil ce soir, vous vous êtes empressé de le faire c'est très bien, c'est parfait.

Je voudrai peut-être maintenant savoir le nombre de personnes, de seniors qui se sont désistés aux différents banquets. Savoir aussi le nombre de repas qui ont été servis. Savoir le nombre de repas qui n'ont pas été servis. Savoir si le traiteur bénéficie de l'ensemble des repas qui ont été payés et si l'ensemble des repas payés ont été servis. ça peut être intéressant à savoir.

Je me réserve le droit de ne pas forcément faire un don au CCAS mais à une association de la commune qui est en difficulté, qui serait en difficulté, je pense que vous n'avez pas à m'imposer le choix de à qui je peux faire un don. Évidemment, je participerai volontiers et je me réserve le droit peut-être de donner cet argent à une association qui est dans le besoin ou qui en aurait besoin.

Voilà pour ce qui concerne ce petit règlement de compte puisque je pense qu'on peut le témoigner comme ça. Il y a des manières de faire et pour être totalement transparent quand suis arrivé au banquet j'ai commencé à saluer les personnes

Monsieur le Maire : Monsieur Nave, on ne va pas refaire les trois banquets ce soir, je vous remercie.

Monsieur NAVE : Non, non pas de souci mais vous l'avez fait donc je donne ma version si vous voulez. Juste très court, vous êtes venu m'alpaguer sans politesse, sans dire bonjour d'ailleurs, pour me virer de la salle et j'ai même eu droit à un « je vais appeler la police municipale pour vous exclure des banquets ! ». Mais sur quels critères ? sur quels critères est-ce qu'une présence à un banquet perturbe l'ordre public ? Je ne crois pas, non. Je pense que tout cela est exagéré...

Monsieur le Maire : Si j'avais dû le faire Monsieur Nave, ça été aurait fait.

Monsieur NAVE : Ne me coupez pas...

Monsieur le Maire : Non, non, mais je vous coupe la parole Monsieur. Le pouvoir de police c'est moi qui l'ai Monsieur Nave, ce n'est pas vous dans cette assemblée. Alors je vous remercie d'écourter et de passer à la première délibération.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL CONSULTATIF DU 10 SEPTEMBRE 2021.

Monsieur NAVE : Je passe au procès-verbal de ...

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur NAVE : Puisqu'il faut l'adopter, évidemment. Sur le procès-verbal un certain nombre de remarques qui vous ont été transmises par mail. J'ai eu la personne en charge de la rédaction qui m'a signifié avoir pris en compte ces remarques et avoir corrigé. Je prends note sur ces corrections et remercie effectivement le personnel qui a rédigé ce procès-verbal.

Pour le reste et après relecture, nous nous inscrivons en faux sur les raccourcis, les caricatures et les mauvais procès que vous avez formulé dans vos interventions, comme vous le faites d'ailleurs ce soir, encore une fois ! Je pense que c'est bien de le signifier donc il y aura une approbation sur ce procès-verbal avec les remarques prises en compte mais on s'inscrit en faux dans les raccourcis encore une fois, les caricatures, les mauvais procès que vous nous faites. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ?

PROCES-VERBAL DES DÉBATS RELATIFS A LA MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire : Concernant la première délibération dont je vous ai parlé, ce qui est retranscrit à l'écran.

Y a-t-il des interventions. Oui, Monsieur Vampouille.

Monsieur VAMPOUILLE : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, bonsoir.

Monsieur le Maire, j'ai bien reçu votre réponse à mon courriel que j'avais transmis à votre attention via votre DGS afin d'éclaircir ma position en tant que conseiller municipal dans les commissions reconstituées après le départ de Monsieur Bruno Lemaire. Réponse négative, je n'intégrerai aucune commission.

En effet à ma grande stupéfaction, je n'apparais encore une fois dans aucune commission dans aucune d'entre elle. Vous, par votre courriel vous m'avez calculé à 0,4 % c'est gentil d'ailleurs parce que 1 sur 35 c'est 0,35% mais c'est gentil de m'avoir rajouté quand même 0,05% à mon être humain. Merci.

Sachez que, n'étant plus dans le groupe majoritaire ni dans le groupe de Monsieur Nave ni dans le groupe de Madame Varlet, je suis un. A vous d'apprécier.

Votre décision de ne pas réviser la constitution de ces commissions sera laissée à l'appréciation de chacun des élus toutes tendances confondues qui décideront par leur vote. Dans l'espoir utopique que cela changera quelque chose. Je vous remercie Monsieur le Maire de votre écoute.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Vampouille. D'autres remarques ? Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire. C'est bien que l'orateur précédent ait pris la parole puisqu'effectivement j'allais intervenir sur la délibération 1 et 2, je vais les regrouper, pour m'étonner qu'effectivement l'ensemble du conseil municipal ne soit pas représenté dans ces commissions et en l'occurrence en la personne de Monsieur Vampouille puisqu'il a pris la parole.

Il y a des articles du CGCT, qui est le code général des collectivités territoriales, qui régissent les règles de notre assemblée. Il me semble, alors j'ai compris la méthode de calcul qui par division de la personne par rapport au nombre d'élus mais il me semble que malgré le fait que la personne soit toute seule que ça représente 0,35 ou 0,4 je pense qu'à partir du moment où on est 1, on est 1.

Qu'on soit à la proportionnelle 0,8 ou 0,4 ou 0,6 je pense qu'à partir du moment où on est 1 c'est 1.

Maintenant après effectivement au-delà de 1, 1,2 ou 1,7 cela peut varier puisqu'on arrondi au supérieur et donc 1,7 donne 2 élus, etc... c'est un peu, un peu technique, je m'en excuse mais donc il me semble qu'effectivement tous les élus, dans cette assemblée doivent être représentés dans les commissions et cela en vertu des articles du CGCT, donc on se pose la question : Est-ce que les délibérations 1 et 2 que vous allez nous faire voter ce soir ne sont-elles pas illégales ?

C'est la question que nous nous posons et pour nous c'est oui. Donc nous allons nous abstenir sur la délibération 1 et sur la délibération 2 nonobstant le fait que vous ayez pris en compte nos demandes pour notre groupe d'intégrer nos élus dans les différentes commissions.

Monsieur le Maire : Alors pour répondre très rapidement parce que... des règles existent, elles sont appliquées. Maintenant, je m'étonne moi à mon tour Monsieur Nave de remettre en cause cette décision et de s'abstenir de ne pas voter contre. Il y a un moment, il faut aller jusqu'au bout de ses convictions.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

PROCES-VERBAL DES DÉBATS RELATIFS A LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE GESTION DU FTU

Monsieur le Maire : Alors pour les mêmes raisons en fait que l'on a évoqué précédemment, il nous appartient aujourd'hui de désigner les membres de la commune au comité de gestion du fonds de travaux urbains.

Les membres désignés par chacun des groupes sont donc : Luc Bourey - Olivier Mersseman - Martine Cabaret - Laurence Verhaeghe - Camille Andries - Sabrina Van Den Broecke et Özkan Bayraktar.

Avez-vous des remarques ?

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Et qui s'abstient ?

Je vous remercie.

PROCES VERBAL DES DÉBATS RELATIFS A LA DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DE LA CONFERENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE D'INFORMATIONS AUDIOVISUELLES

Monsieur le Maire : Depuis 2017, les communes de Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer ont décidé de se rapprocher pour réaliser un service commun pour la diffusion d'informations audiovisuelles. C'est ce que l'on appelle entre nous la chaîne 32.

Il nous faut aujourd'hui désigner trois membres du conseil consultatif pour représenter la ville au sein de la conférence et de l'entente intercommunale d'informations audiovisuelles. Je vous propose donc de procéder à l'élection de ses membres.

Le groupe « Restons Saint-Polois » propose les membres suivants : Nathalie Maes, Philippe Masure et Laurence Lamirand.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Oui, Madame Varlet.

Madame VARLET : Merci. Comme pour les précédents conseils en fait où il n'y a pas de membres de notre groupe, on ne participe pas au vote, c'est tout.

Madame VAN DEN BROECKE : J'ai une intervention, excusez-moi, merci.

Monsieur le Maire, les élus. Je souhaite intervenir sur cette délibération car vous nous demandez de voter pour la désignation de trois membres du conseil consultatif afin de représenter notre ville au sein de la conférence de l'entente intercommunale. Nous ne sommes pas contre le fait de voter trois représentants mais contre ce système tout court.

Contre parce qu'il a un coût très élevé, quasiment 4 millions d'euros en fonctionnement et en investissement répercutés dans les impôts de nos concitoyens.

Contre parce que son utilité n'est plus pertinente à tel point que les opérateurs privés sont sur le point d'effectuer un rachat du SIVU.

Contre aussi parce que son objectif premier, de permettre à nos concitoyens d'avoir accès à l'information, a disparu. La programmation de la chaîne 32 est l'illustration parfaite de cet échec, la propagande politique notamment, celle du Maire de Coudekerque-Branche qui en ressort est à condamner.

Contre parce qu'il a ralenti en partie le développement de la fibre dans nos communes, et contre parce que les boîtiers ont bien souvent été désactivés depuis le passage justement à la fibre. Ce canal payé par tous les habitants de la commune des communes citées doit offrir l'accès à l'information autre que politique pour la population, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'oppose à cette conférence et nous voterons blanc sur les élections des représentants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Que de désinformation mais que de désinformation.

Vous m'avancez des chiffres, des millions d'euros qui nous coûteraient aux citoyens. Je sais pas d'où ils viennent. Voilà, ils ont dû sortir d'un chapeau. Le SIVU va être racheté ? Non c'est faux, c'est absolument faux, je ne sais pas encore une fois où vous êtes allés piocher cette information.

Vous parlez de propagande politique, alors si indiquer à notre population ce qui se passe dans la ville devient de la propagande politique, je ne comprends vraiment pas vos arguments. Soit dit au passage, aucun des Maires qui passent sur la chaîne 32, qui sont cités, nommés, n'a affirmé qu'il était en campagne pour 2026, lui.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non, alors je vous propose tout simplement d'effectuer le vote. Est-ce que ça dérange quelqu'un si nous faisons le vote à mains levées ? Non ? Ça évitera dans un souci pratique de passer entre les rangs, etc... Tout le monde est d'accord ? Bon alors à mains levées.

Qui vote pour la liste ?

Qui s'abstient, enfin qui vote blanc ?

Et qui vote contre ?

Et les abstentions, le groupe de Madame Varlet, d'accord.

PROCES VERBAL DES DÉBATS RELATIFS A L'ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTION DU CONTRAT DE VILLE POUR 2022

Monsieur le Maire : Quatrième délibération relative cette fois ci à l'adoption du programme d'action du contrat de ville pour 2022.

Le détail des actions se trouve dans la première annexe du dossier que vous avez donc tous reçu.

Il est proposé que la ville cofinance ce programme à hauteur de 476 464€.

Il vous est donc proposé ce soir :

- D'adopter le programme d'actions du territoire Saint-Polois au titre du contrat de ville d'agglomération pour l'année 2022 ;
- De m'autoriser à engager les procédures nécessaires à l'obtention des financements conformément aux stipulations du Contrat de ville ;
- De m'autoriser à signer l'ensemble des pièces et conventions nécessaires à la mise en place de ce programme d'actions ;
- Et de m'autoriser à opérer les règlements relatifs aux conventions, les dépenses étant imputées au budget prévu à cet effet.

Avez-vous des remarques ?

Oui Monsieur Briche.

Monsieur BRICHE : Merci Monsieur le Maire, chers collègues.

La politique de la ville repose sur des axes importants avec le logement, l'éducation ou encore un objectif de réussite dans plusieurs domaines. Cette politique en vigueur depuis 40 ans a pour objectif de répondre à ces défis. Vous connaissez nos réserves sur les énormes sommes qui ont été englouties par cette politique et face aux faibles résultats obtenus.

Aujourd'hui encore, vous nous demandez d'investir 476 454€ hors programme de réussite éducative dans la politique de la ville à Saint-Pol-sur-Mer pour 2022. Près de 500 000€ mais pour quels objectifs ? Pour quels résultats ?

Nous n'avons jamais de retour sur les programmes menés ni même un début d'évaluation sur la pertinence de ces dépenses. En matière de logement par exemple, peu de chose ont changé, la cité des cheminots et la cité liberté pourtant au cœur du NPNRU restent défigurées depuis 30 ans.

Nos logements ont besoin d'être rénovés et nous prenons du retard par rapport aux autres villes de l'agglomération dunkerquoise et de France depuis longtemps. La preuve en est avec l'exemple de la démolition des dahlias qui traîne depuis des années. On a l'impression que les élus Saint-Polois sont spectateurs des politiques qui sont menées sur la commune. C'est d'ailleurs le Maire de Dunkerque qui a annoncé sur sa page Facebook le jeudi 2 décembre que les travaux dans la cité des cheminots et la résidence des Dahlias allaient commencer début 2022.

Encore une nouvelle annonce pour nous faire patienter un an ? Pourquoi est-ce le Maire d'une commune associée qui annonce les travaux dans notre ville ? Et concrètement, en quoi les budgets que vous nous demandez de voter vont-ils permettre d'accélérer les processus et d'accompagner nos concitoyens ?

En matière de scolarité, il y a un an votre majorité nous a garanti que nous aurions les chiffres et les statistiques des bacheliers ainsi que le niveau scolaire des post-bac sur Saint-Pol-sur-Mer afin d'évaluer la pertinence des politiques de ce dispositif.

Malheureusement et malgré nos très nombreuses relances en commission, par mail, etc... ces chiffres ne nous ont pas été transmis. De même, plus que les statistiques des bacheliers et des post-bacs, nous demandons les statistiques sur les tests de positionnement réalisés en fin d'école primaire pour les dix dernières années puisque c'est à ce niveau que s'arrête majoritairement les compétences de notre ville dans les domaines éducatifs et c'est à cette échelle que nous devons concentrer nos efforts.

Nous restons attentifs sur la signature du projet de la cité éducative pour la réussite scolaire de nos élèves avec les villes de Dunkerque et Grande-Synthe. Nous espérons que les 1,8 millions d'euros répartis sur les trois communes seront redistribués de manière équitable et ciblée pour permettre un apprentissage cohérent et efficace.

Enfin, pour la redistribution de cette enveloppe de 476 454€, sans prendre en compte le programme de réussite éducative consacrée à la politique de la ville, nous nous interrogeons.

Pourquoi 413 654€ partent à l'association Villenvie ? Cela représente plus de 86 % du budget de la politique de la ville qui part dans une seule association. Dans cette enveloppe, on trouve également des dispositifs nationaux comme le dispositif « Ville Vie Vacances » qui pourrait être géré directement par nos services notamment dans le cadre du service jeunesse et sport.

Nous pensons que le choix de déléguer la maîtrise d'ouvrage à un tiers n'est pas forcément le bon choix. Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur le programme d'actions pour l'année 2022.

Monsieur le Maire : Madame Varlet, je vous en prie.

Madame VARLET : La politique de la ville c'est réduire les écarts, c'est lutter contre les inégalités, c'est de la programmation concrète utile et solidaire. Derrière cette programmation, il y a des habitants qui participent à des actions, qui donnent de leur temps parfois plusieurs heures par semaine. A travers ces délibérations, le groupe « Vivre notre ville » souhaiterait rendre hommage et remercier pour leur engagement pendant 30 années l'association des parents-relais de Robespierre.

Cette association a figuré pendant plusieurs années dans la programmation, elle a accompagné les élèves dans le cadre d'une aide aux devoirs. C'est à travers la pédagogie du jeu qu'elle a réussi à captiver les collégiens. Cela a été une réussite, une véritable chance en tout cas pour nos jeunes et pour notre territoire et bien évidemment nous voterons pour cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci Madame Varlet.

Un bref retour, une réponse aux interrogations de Monsieur Briche de tout à l'heure. Je retiendrai que le contrat ville traite d'axes importants : 1er point positif que vous avez évoqué, merci.

Vous parlez d'un faible retour sur investissement, oui, oui ... Je ne sais pas quels sont les chiffres qui vous permettent encore une fois d'avancer ce type d'argument.

Vous parlez du fait que vous n'avez pas de retour mais je vous invite à pousser les portes de Villenvie, je vous invite à aller voir ce qui s'y passe, je vous invite à pousser les portes de la politique de la ville et je répondrai du coup à ce que vous disiez tout à l'heure.

Pourquoi Villenvie ? Parce qu'en fait ils portent la politique de la ville et dans la convention qui nous lie à Villenvie, l'enveloppe administrative, c'est Villenvie et d'un point de vue fonctionnel c'est Monsieur le Maire. Voilà la raison pour laquelle effectivement Villenvie bénéficie de cela.

Dernier point, parce que... encore une fois, il ne faut pas aller dans la désinformation s'il vous plaît, s'il vous plaît, franchement.

Vous parliez des Dahlias. Alors les Dahlias, ce sera au mois de décembre ce ne sera pas au mois de janvier. Ce n'est pas le Maire de Dunkerque qui en a parlé, c'est le Président de la CUD qui est maître d'œuvre.

Vous me parlez des 500 000€ mais vous pensez sincèrement que c'est 500 000€ de la politique de la ville qui vont booster le NPNRU ? Arrêtez la désinformation s'il vous plaît.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

PROCES VERBAL DES DÉBATS RELATIFS AU VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire : Délibération n°5 relative au vote du budget. Je passe la main à Dominique.

Monsieur DEGUINES : Bonsoir tout le monde. Donc ce soir l'assemblée est invitée à se prononcer sur le vote du budget spécial de la commune. Acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et recettes communales de la section de fonctionnement.

Le budget spécial 2022 proposé présente un équilibre tant en dépenses qu'en recettes d'un montant de 10 900 000 euros.

Alors le budget, il vous est présenté de façon pédagogique à l'aide de graphiques et là je remercie les services pour ce travail qui nous permet à tous de comprendre un peu mieux le fonctionnement financier, voilà.

Je vous rappelle que seul le budget spécial fait l'objet d'un vote ce soir. Le budget d'investissement et le budget RH faisant partie intégrante du budget principal de la ville de Dunkerque qui sera voté le 15 décembre à Romain Rolland.

Alors, dans la présentation vous verrez le calendrier budgétaire, la structure du budget, le budget spécial Saint-Pol-sur-Mer, le budget investissement, le budget RH et les subventions aux associations.

Donc le calendrier budgétaire que vous avez à l'écran, le débat d'orientation budgétaire vous a été présenté au conseil consultatif le 22 octobre puis au conseil municipal de Dunkerque le 10 novembre. Il a permis d'obtenir des informations sur la capacité financière de notre commune et de vous présenter les orientations budgétaires de Monsieur le Maire pour l'exercice comptable 2022.

Le budget spécial quant à lui fera l'objet d'un vote ce soir au conseil consultatif et d'un vote définitif au conseil de Dunkerque donc le 15 décembre.

Quant au vote du compte administratif 2021, il sera soumis au vote du conseil municipal courant juin.

Donc on peut passer à la suivante : la structure du budget.

Alors, la structure du budget de notre commune au niveau des dépenses est composée de trois parties ;

- Le budget de fonctionnement des services ;
- Le budget RH
- Et le budget investissement.

Le cadrage budgétaire des trois communes associées, retenu pour 2022, reste identique aux années précédentes et porte essentiellement sur les moyens des services (10.9 M€), le Budget RH (16.1 M€) et enfin le Budget d'Investissement (4 M€).

Le budget spécial de Saint-Pol-sur-Mer que vous avez encore à l'écran vous est présenté par domaines d'activités. On retrouve :

- Les dépenses du service technique qui regroupent les dépenses d'énergie (eau, électricité, gaz), les fournitures destinées aux travaux en régie, les dépenses liées à l'entretien des bâtiments communaux et la voirie : écoles, espaces verts, etc..., les frais d'études ainsi que les contrats avec les entreprises, comme par exemple le traitement des déchets.

Ces dépenses d'un montant de 3 597 000€ représente 33 % du budget.

Les subventions aux associations culturelles, sportives, à caractère social, à la SCAS ainsi qu'au contrat de ville, ces dépenses d'un montant de 3 150 000€ représentent 29 % du budget sans oublier la dotation obligatoire au Sivu pour 915 000€ soient 9 % du budget.

Les dépenses du service éducation jeunesse qui regroupent les dépenses liées :

- Aux activités des centres de loisirs : prestations, alimentations, matériels, etc...
- Le contrat pour la DSP de la restauration : les transports, des activités scolaires et la cantine, les fournitures scolaires ainsi que les dépenses consacrées à l'enfance, halte-garderie.

Ces dépenses d'un montant de 1 642 850 € représentent 15 % du budget spécial.

Les dépenses liées au marché de la communication, conception, impression, etc... pour un montant de 240 000€ ainsi que les dépenses du service informatique et téléphonie pour un montant de 225 000€ représentent chacune 2% du budget.

Enfin, les dépenses destinées aux festivités culturelles, sportives, de fin d'année, aux banquets, aux jeunes pour un montant de 574 000€ ainsi que les dépenses de l'administration générale, l'état civil, les assurances, les contrats de location, les taxes de fonctionnement, la police municipale, les fournitures, les frais d'affranchissement, etc... etc... pour un montant de 556 150€ représentant chacune 5 % du budget.

On peut passer à la suivante. Ah non, pardon, excuse-moi, je reviens dessus, merci.

Toutes ces inscriptions budgétaires sont issues de la lettre de cadrage reçue début juillet.

Chaque service a ensuite travaillé sur les prospectives budgétaires par rapport aux orientations politiques, s'en est suivi de... s'en sont suivis de nombreuses réunions avec les différentes directions concernées. Des ajustements ont été nécessaires pour entrer dans l'enveloppe prévue par le cadrage budgétaire.

Une réflexion est en cours sur certains post-comptables afin de rationaliser les dépenses et ainsi améliorer la qualité des comptes sans compromettre le fonctionnement des activités des services.

Donc, le budget spécial de Saint-Pol-sur-Mer. Je pars à l'investissement, c'est bon ?

Donc le budget d'investissement de 4 millions d'euros est réparti comme suit, la plus grosse part du budget permet de financer tous les travaux d'entretien des bâtiments communaux :

- Toitures, menuiseries, installations de chauffage, bardages, etc... pour un montant de 1 230 000€ ;
- Les aménagements extérieurs : voirie et espaces verts pour 600 000 € ;
- Les dépenses liées aux travaux de l'éclairage public pour 380 000 € ;
- L'acquisition de matériel destiné aux agents des services techniques : balayeuses, tondeuses, etc... pour 350 000 € ;
- Ainsi que le mobilier pour le service administratif et ce pour 80 000 € ;
- Une acquisition foncière, bâtiments et terrains destinés à la future ressourcerie pour un montant de 300 000€ ;
- Des travaux dans les écoles : toitures, peinture pour 200 000 € ;

- L'acquisition de mobilier urbain pour 180 000 € ;
- De véhicules utilitaires pour 130 000 € ;
- Du matériel informatique (licences et ordinateurs) pour 150 000 € ainsi que de nouvelles caméras nomades pour 80 000 € ;
- Sans oublier le versement à l'ASPAD pour le NPNRU à hauteur de 60 000 € en 2022 et les frais d'études pour la préparation et l'accompagnement des marchés publics pour 100 000 €.

Voilà, on passe au suivant :

Au 1er janvier en contrat, 346 agents titulaires :

- 51 % d'entre eux sont affectés au centre technique municipal et à la GPE,
- 27 % dans les services administratifs,
- 22 % dans le domaine de la sécurité, de l'animation, du sport, de l'action culturelle et des affaires sociales.

L'année 2022 sera marquée par un cadrage intégrant les effets de la nouvelle organisation de service et en tenant compte des départs, retraites ou volontaires ainsi que les embauches liées au programme politique municipal.

Concernant les départs, 15 agents sont susceptibles de partir en retraite mais n'ont pas encore fait leur lettre.

Concernant les départs volontaires, aucune demande n'a été faite pour 2022.

Compte-tenu du cadrage budgétaire fixé à 16 160 000€, notre capacité d'embauche permettra de recruter 2 ASVP, 1 policier municipal mais également de mettre en place une véritable politique d'insertion par le recrutement de contrats d'apprentissage et aussi d'assurer la mise en place de certaines actions dans la cité éducative, pour la cité éducative, pardon.

Les dépenses RH, en tenant compte du régime indemnitaire du GVT glissement vieillesse technicité, des entrées-sorties des effectifs, des nouvelles embauches, rentreront dans l'enveloppe budgétaire fixée.

Donc voilà, c'est fait. C'est bon !

Monsieur le Maire : Avez-vous des remarques ? Madame Legros, je vous en prie.

Madame LEGROS : Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues.

Budget 2021 : C'était un copié-collé de celui de 2020, sans ambition, sans plus-value certaine pour nos habitants. On continue à faire ce qui avait toujours été fait à Saint-Pol-sur-Mer et surtout on ne changeait rien... Pas de remise en cause, pas de perspective ni aucune ambition d'aller plus loin. Nous avons donc voté contre en décembre 2020.

Faire de la politique, c'est avoir du courage et assumer ses choix, c'est ce que nous faisons. Nous voilà à devoir nous prononcer sur le budget 2022 qui est celui de votre premier mandat, Monsieur le Maire délégué.

Après que les membres de notre groupe aient pu assister aux différentes commissions de préparation de ce budget en n'ayant pas toujours les documents ad hoc fournis en temps et en heure, nous avons pu néanmoins nous former, nous forger une opinion.

Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons enfin eu une présentation de quelques actions mises en œuvre sur notre commune pour le bienfait des habitants.

Néanmoins, nous vous l'avons fait remarquer, cela reste un catalogue qu'il conviendra sûrement d'étayer en 2022 et pour les autres années par quelques lignes fortes et fil rouge que vous ne manquerez pas de nous donner.

Il y avait cependant des avancées indéniables que nous avons constatées, vous êtes donc sur le bon chemin. Mais la route est encore longue pour qu'aucun des habitants de notre commune ne soit oublié, les enfants, les jeunes scolarisés, les jeunes non scolarisés, les parents dans toute leur composition familiale et leur dimension sociale, les bénévoles et les associations, les séniors, les plus fragilisés d'entre nous, et j'en passe. Alors pour toutes ces raisons, nous nous abstenons cette année pour le budget 2022 que vous proposez et nous l'assumons.

Merci de votre écoute et attention.

Monsieur le Maire : Merci Madame Legros.

Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire.

Ce budget me permet premièrement de remercier l'ensemble des services qui ont pu travailler sur ces documents, l'ensemble des services qui sont présents dans cette salle également et qui œuvrent pour la bonne transmission de ce conseil. Je pense qu'il faut les saluer également, les remercier de leur mobilisation.

J'irai peut-être à contre-courant de l'oratrice précédente, alors je ne sais pas si on voit un rapprochement Saint-Pol/Dunkerque aujourd'hui lié à ces deux groupes puisque du constat d'abstention, on va finir peut-être par voter pour.

Nous avons le même discours puisque nous sommes intervenus lors du débat d'orientation budgétaire, mais visiblement ce débat d'orientation budgétaire est une obligation pour vous puisque les remarques que nous avons pu formuler dans ce débat n'ont pas été pris en compte.

Sur la forme du document, c'est très appréciable effectivement d'avoir ces documents, regrettable par contre depuis la fusion association que le budget de la ville n'est plus que... n'est plus qu'une coquille vide, je dirai, puisque, là où les budgets des communes indépendantes qui ne sont pas associées à d'autres communes font état de différentes statistiques, notre commune, nous ne reprend plus rien.

Des zéros partout, et donc même par exemple le nombre d'habitants dans notre commune, nous ne l'avons plus dans les documents budgétaires.

Sur le fond de la politique que vous nous proposez, du budget que vous nous proposez, je ne sais pas si on peut le qualifier de budget qui montre une impuissance ou un renoncement, et je vais détailler pourquoi.

En matière de fonctionnement, vous nous annoncez un certain nombre de remarques et puis heu... nous nous voyons maintenant apparaître le chiffre de 915 000€ pour le SIVU. Nous avons contesté tout à l'heure peut être la mise en place de ce SIVU. Il faudrait, nous pensons qu'il faudrait, réduire ce chiffre, voire même de réduire, pardon, voire même le supprimer s'il n'a plus d'intérêt et peut-être réorienter ce budget « fonctionnement » vers le PEPS qui est pour nous essentiel dans le sens où notre commune est sale malgré le travail des services techniques, malgré le travail des employés municipaux, on remarque que malheureusement notre commune est sale et que les améliorations ne sont pas au rendez-vous.

En matière d'investissement, nous avons eu un débat pour lequel vous étiez d'accord avec moi, c'était celui d'avoir plus d'argent pour l'enveloppe « investissement ». Nous sommes depuis plusieurs années à

4 millions d'euros. 4 millions d'euros, je vous ai dit : « Ben écoutez, on va voir si cette enveloppe va augmenter et force est de constater que lors du débat d'orientation budgétaire, vous avez dit que ce n'était pas le moment d'en parler. Elle est à 4 millions et que, aujourd'hui dans le BP elle est toujours à 4 millions, alors c'est peut-être toujours pas le moment d'en parler mais nous en parlons quand même.

Nous en parlons quand même parce que dans ces investissements, sur ces 4 millions, il y a 80 000€ qui sont accordés à la sécurité avec l'acquisition de nouvelles caméras, ce qui représente 2 % du budget « investissement », c'est-à-dire que votre politique aujourd'hui pour ces Saint-Polois, pour garantir leur sécurité, c'est dire j'accorde en investissement 2% du budget. Nous trouvons que c'est trop peu, trop insuffisant. Il faut augmenter ce poste évidemment. Beaucoup de quartiers connaissent des difficultés. D'ailleurs de nombreux habitants reviennent vers nous pour nous signaler ces difficultés et je pense qu'il faut entendre ces habitants, entendre qu'ils veulent vivre dans une commune où il n'y a pas d'incivilités, où il n'y a pas d'insécurité, où il n'y a pas de trafics et je pense que l'augmentation de ce budget permettra de répondre à ces attentes.

Pas suffisant non plus parce que l'enveloppe qui est accordée à la rénovation de nos bâtiments est vraiment minime. Aujourd'hui, la salle Jean Cocteau est dans un état déplorable, chauffage, éclairage défaillant, des fuites, la salle Romain Rolland, les murs sont imbibés d'eau, le pôle administratif, le plafond s'est écroulé. Alors, on signale qu'il a été réparé en urgence mais bon c'est significatif des problématiques de notre commune. Certaines écoles sont encore aujourd'hui en difficultés. Je pense notamment à Copernic qui a connu de nombreuses inondations et pour lesquelles il y eu des blessés. C'était d'ailleurs ce que nous a fait remonter un président d'association lors de la commission extra-municipale des sports où il y a eu 2 blessés, il nous a dit, il nous a signalé. Alors on verra si cette remarque pour laquelle il signale ça depuis plusieurs... plusieurs commissions est reprise.

Et donc on constate qu'il y a un manque cruel d'investissement dans notre commune et je ne parle là que de rénovation de bâtiment, je ne parle même pas de nouvel équipement pour lequel avec 4 millions d'euros évidemment on fait rien, et, force est de constater qu'aujourd'hui vous n'avez pas été capable de faire entendre la voix des Saint-Polois face à Dunkerque sur cette enveloppe « investissement ».

Au niveau des ressources humaines pareil. Faire le constat que sur les 346 agents vous budgétiez treize agents donc ça veut dire 12 + 1 par rapport à cette année, cela représente 4 % du budget des ressources humaines, ça veut dire que 4 % du budget ressources humaines est accordé à la sécurité, est accordé au personnel protégeant les Saint-Polois.

Ben là aussi, c'est... c'est trop peu pour nous, beaucoup trop peu quand on sait qu'il y a énormément de difficultés et encore une fois de problèmes d'insécurité dans notre commune alors sans remettre en cause le fait que la sécurité est un rôle régalien et ça nous le répétons systématiquement. C'est à l'État aussi d'assurer la sécurité et la tranquillité de ses concitoyens, c'est à l'État de mettre de l'argent dans... dans les postes et de renforcer les effectifs de la police nationale. Le fait que l'État ne tienne plus ses engagements, ne garantit plus la sécurité de nos concitoyens à amener les communes de se doter de policiers municipaux c'est un fait, c'est pas, c'est comme ça tout le monde le subit, mais il faut non seulement renforcer nos équipes de police de notre police municipale, mieux les protéger mieux les armer mieux les équiper, mais il faut également demander, ça c'est un complément pour faire une parenthèse plus effective de la police nationale sur notre territoire.

Enfin, sur la DSU qui est en matière de fonctionnement la dotation solidarité urbaine, je vous ai demandé le tableau de la DSU avec les différents chiffres avant fusion-association, après fusion-association parce que ça permet de constater que cette enveloppe finalement avec la fusion-association n'a pas évolué et

que la fusion-association qui nous a été vendue, c'était de dire : « Si nous nous associons à Dunkerque notre ville va gagner, va être gagnante financièrement, va être gagnante humainement, va être gagnante sur tous les plans politiques ». Ce n'est pas le cas, rien que sur ce domaine-là ce n'est pas le cas. Et sur cette enveloppe, combien aujourd'hui sont reversés à Saint-Pol-sur-Mer ? combien Dunkerque garde de cette enveloppe ? Voilà.

L'argent qui est dû aux saint-polois doit être utilisé pour les saint-polois, c'est un peu cette politique, c'est un peu la politique qui avait été défendue lors des élections municipales par deux listes. Il ne faut pas oublier que nous sommes avant tout des élus de Saint-Pol-sur-Mer dans un contexte particulier il faut le reconnaître, des élus de Saint-Pol-sur-Mer et qu'il faut que ce budget défende les intérêts des saint-polois.

Nous estimons que le budget primitif que vous nous proposez aujourd'hui ne répond pas à ces attentes et c'est pourquoi nous voterons contre. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Bon... quelques éléments de langage, quelques réponses finalement.

Première chose : Pareil, il faut remettre les choses dans leur contexte, il y a un certain nombre de questions que vous nous posez notamment par rapport à la DSU, etc... et qui ont été traitées en commission. Votre présence aurait été requise et vous auriez eu vos réponses.

Je sais que la Saint-Martin et les betteraves c'était très important mais la commission « Finances » l'était également. Voilà.

Deuxième point, je me félicite aujourd'hui que vous ne gériez pas la ville Monsieur Nave, franchement je m'en félicite. Vous avez commencé vos propos en disant que vous étiez d'avis contraire par rapport à l'orateur précédent, je ne suis pas surpris. Vous non plus Madame Legros. Bon, ouf !

Alors, vous parlez, dans le fonctionnement, du Sivu qui n'a plus d'intérêt, c'est votre avis. C'est votre avis ! Allez demander à toutes ces personnes et on est en plus de 50 % qui bénéficient de la fibre et d'Internet par conséquent sans payer d'impôts supplémentaires puisque c'est une dotation, ce n'est pas fiscalisé.

Vous me parlez ensuite pêle-mêle : « notre commune est sale, notre commune est sale » mais vous la salissez Monsieur Nave dans chacune de vos interventions.

Je ne comprends pas qu'on puisse dire : « J'aime Saint-Pol-sur-Mer, je suis saint-polois, restons saint-polois » et cracher autant sur ma commune.

C'est extraordinaire, extraordinaire, et je ne suis pas le seul à le penser, je pense.

Vous rêvez de vivre dans une commune où il n'y a pas d'incivilités mais moi aussi, vous m'en citez une ?
... Merci.

La vie d'une commune Monsieur Nave, ce sont des travaux. Et oui, on a des bâtiments publics. Et oui ils vieillissent. Et oui, on investit pour les garder dans le meilleur état possible. Il y a des fois je me dis : « On se marche sur la tête » !

Vous me donnez un exemple extraordinaire avec le gymnase du pôle administratif. Oui Monsieur Nave quand on acquiert une maison ou un gymnase, des fois, il y a des fuites. Et là vous savez ce qu'il y a eu, une vanne qui a fui. Et oui, il y a eu une infiltration dans le plafond, le plafond est tombé, ça arrive... ça arrive.

J'ai mon adjoint ici à côté qui connaît les grosses fuites dans sa toiture. Ça arrive, oui, donc me dire que le pôle administratif avec le gymnase du pôle administratif n'est pas entretenu mais franchement, franchement et dites pas que vous l'avez pas dit. Enfin.

On va revenir sur l'investissement, les 4 millions d'euros d'investissement. C'est vrai et je ne vais pas me cacher derrière mon p'tit doigt. J'ai dit que ce n'était pas suffisant et je continue à le dire et j'ai eu l'occasion d'en échanger avec Patrice Vergriete, Maire de Dunkerque Président de la CUD. J'ai eu l'occasion d'en échanger. Il faut également ne pas faire de démagogie et écouter les arguments qu'on nous met en face.

Nous sommes dans une période COVID, nous sommes dans une période où les recettes ont été nettement impactées, nettement impactées et je me félicite que vous ne gériez pas parce que je suis certain que vous auriez été incapable de négocier pour avoir ces 4 millions.

Voilà, je pense avoir fait un peu le tour de ce que vous avez dit qui au final est encore une fois de la démagogie qui ne fera absolument pas avancer le débat. Monsieur Nave, on va passer au vote du budget parce que sincèrement ce n'est pas votre Conseil, d'accord ce n'est pas votre tribune. Merci.

Monsieur NAVE : Ça s'appelle de la démocratie voici toute la différence....

Monsieur le Maire : Allez, je vous laisse la parole. Par contre je vais vous demander de faire court parce que sinon je vous couperai Monsieur Nave, vous êtes prévenu.

Monsieur NAVE : Oui, vous allez me couper le micro comme vous allez m'expulser de salle avec les policiers municipaux ...on connaît... on connaît un peu ces méthodes dictatoriales que vous appliquez depuis votre prise de fonction.

Assemblée : rires

Monsieur NAVE : Moi je vous dis, je vous répondrai simplement, quand on aime sa ville on ne la regarde pas avec des œillères. Il faut être capable de dire très sincèrement ben voilà, il y a des choses qui ne vont pas. Et quand on est fier d'être saint-polois, il faut être capable de dire il y a des problèmes d'insécurité, il y a des problèmes de propreté, il y a pleins d'autres problèmes. Moi, je suis triste qu'aujourd'hui vous soyez Maire de cette commune parce que je pense que vous n'êtes pas la bonne personne au bon endroit au bon moment.

Assemblée : Et allez le revoilà...

Monsieur NAVE : Vous demandiez de citer une ville. Ben, je vous dis qu'il y a des communes qui mettent les moyens, un tas de communes en France qui mettent les moyens en face de ces problématiques. Dans toutes les communes, des mairies de gauche, des mairies de droite, des mairies du rassemblement national, peu importe les étiquettes, il y a des gens qui font ce constat, qui ont la lucidité de faire ce constat et qui mettent les moyens, ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Vous me dites que je fais de la caricature de la démagogie par rapport au pôle administratif. Je vous dis, moi j'ai juste fait un état de fait voilà, y a eu un problème au pôle administratif. Vous ne m'avez pas parlé de Cocteau et de Romain Rolland. Parce que Cocteau et Romain Rolland c'est un fait y a des fuites à Cocteau et Romain Rolland, c'est comme ça et bizarrement vous n'en avez pas parlé de ça. C'est étrange et donc je vous répète que je suis triste que vous soyez à cette place parce que je pense qu'effectivement nous aurions été à votre place, nous aurions été capables d'avoir plus que 4 millions d'euros et je mets le défi ... je pose le défi sur cette table en disant aux saint-polois très clairement ...

Monsieur le Maire : Je pense que vous avez suffisamment fait rire la salle.

Monsieur NAVE : J'ai fini, j'ai fini, j'ai fini...

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : ... en disant aux saint-polois très clairement ...

Assemblée : *rires*

Monsieur NAVE : ...en disant aux saint-polois très clairement... si vous voulez me laisser parler très clairement comme ça j'ai fini.

Monsieur le Maire : Je vous laisse parler.

Monsieur NAVE : ... En disant aux saint-polois très clairement, faites ce pari ! Faites ce pari de l'avenir ! Faites le pari de cet avenir saint-polois et vous nous jugerez sur nos actes ! Voilà, et donc demain mettez-nous aux responsabilités et vous verrez qu'on sera capable de gérer cette ville correctement et avoir plus que quatre millions. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Ah la campagne reprend, la campagne reprend. Merci.

Qui vote pour ce budget ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

PROCES VERBAL DES DÉBATS RELATIFS A L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Dominique pour la délibération n° 6.

Monsieur DEGUINES : J'ai eu le souffle coupé dans cette campagne électorale de 2026. Cinq ans, pourvu que je tienne jusqu'au bout. Excusez-moi.

Il est proposé de renouveler le soutien apporté au secteur associatif par le vote de subventions annuelles. Il est rappelé que les subventions recouvrent la notion d'attributions de fonds publics au profit d'associations présentant un intérêt direct pour la commune et selon les possibilités financières de la ville. Quel que soit le montant accordé, les associations concernées ont l'obligation de présenter un bilan de l'année écoulée et un budget prévisionnel pour l'année en cours, faute de quoi les subventions prévues ne seront pas versées. Les demandes de subventions font l'objet d'une étude technique menée en commission municipale, aussi, pour l'exercice 2022, il est proposé d'attribuer aux associations à la section communale d'action sociale ainsi qu'aux syndicats les subventions telles qu'elles figurent en annexes 3 et 3 bis.

Enfin, il est rappelé que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont portées au budget spécial 2022.

Monsieur le Maire : Avez-vous des remarques ?

Oui Madame Vandorme.

Madame VANDORME : Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus.

Concernant ce point qui reprend l'attribution des subventions aux associations, notre groupe souhaite savoir où en est la grille d'attribution des subventions aux associations qui avaient été évoquées hors associations sportives.

Lors de votre élection, vous vous étiez engagé à ne pas baisser les subventions aux associations. Au vu de la situation actuelle liée au covid et des explications que vous nous avez fournies lors des commissions, nous constatons que certaines subventions ont été revues à la baisse mais nous constatons également que vos choix sont justifiés. Cependant, vous avez annoncé que si cela s'avère nécessaire, les associations auront la possibilité de vous solliciter afin d'obtenir une subvention supplémentaire.

Comme vous vous en doutez, nous serons vigilants sur ce point.

Monsieur le Maire, nous ne doutons pas de votre engagement sans faille pour la promotion et le soutien aux associations de notre commune. De notre côté, nous tenons à remercier tous les organisateurs ainsi que les bénévoles pour leur mobilisation sans faille dans ce contexte si difficile. C'est grâce à leur engagement qu'ils permettent de maintenir ce lien du bien vivre ensemble sur notre commune.

Je terminerai, j'aimerais savoir s'il est possible, enfin notre groupe aimerait savoir s'il est possible de voir figurer sur les procès-verbaux les noms des présidents ou des salariés élus qui font partie de certaines associations de notre commune.

Nous voterons pour cette attribution des subventions communales. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame Vandorme, je vais répondre tout de suite Monsieur Nave et je vous donne la parole après.

Alors notamment sur, sauf erreur de ma part et je demande à mon groupe majoritaire d'intervenir si je dis une bêtise, il n'y a plus que Dominique qui fait partie d'un bureau et l'instruction a été donnée à chacun de mes adjoints collègues de la majorité de démissionner de leur fonction associative s'ils ont

une fonction électorale.

Madame LEGROS : C'est très bien !

Monsieur le Maire : Voilà, sauf si on ne demande pas de subventions, ce qui est le cas effectivement des cheminots et de l'UNRPA, René (*MEENEBOO*) et la maison du patrimoine pour Martine (*CABARET*).

Madame VANDORME : Merci

Monsieur le Maire : Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire.

Effectivement reprendre en partie les propos qui ont été pris par l'oratrice précédente, on a constaté une baisse des subventions pour les différentes associations que vous avez expliqué par la période Covid, vous expliquez d'ailleurs beaucoup de choses par la période Covid, soit, nous entendons effectivement que vous vous réservez le droit de donner des subventions exceptionnelles, très bien, nous sommes, nous serons vigilants également pour ces subventions exceptionnelles au cas par cas.

Je souhaite remercier l'ensemble des bénévoles qui œuvrent dans ces associations sportives dans toutes ces associations finalement qui sont sur le territoire Saint-Polois. Remercier aussi Jean-Luc Debavelaere qui fait un travail je dois dire remarquable sur ces associations qui est attentif et puis faut rendre à César ce qui est à César, je sais être critique on sait aussi être amical, remercier les personnes qui font un travail, je connais son investissement et donc je tenais à le signaler ce soir.

Vous faire remarquer que dans mes différentes interventions je vous ai signalé qu'il y avait une difficulté en matière de difficulté pour les associations pour recruter des bénévoles et recruter des licenciés alors ... par démagogie peut-être, on va dire comme ça pour rester poli, cela... mes interventions étaient critiquées, je pense à mauvais escient, parce que quand on compare les tableaux des subventions municipales, celui de 2022 qu'on a eu à la commission extra-municipale des sports et j'ai pris 2018 qui est une année non covid, finalement une année pleine non covid, on constate effectivement qu'il y a une grosse baisse des licenciés, je prends quelques exemples :

Le judo est passé de 240 à 175 licenciés, la boxe est passée de 64 à 11 licenciés, l'haltérophilie de 54 à 21, le hand de 272 à 119, etc... il y a comme ça un nombre de clubs qui ont connu des difficultés, qui connaissent encore des difficultés qui subissent ses difficultés. Que ce soit en recrutement de licenciés, que ce soit en recrutement de bénévoles et c'est en ça que nous vous avons demandé de maintenir un certain nombre de subventions alors pas pour faire du bas de laine, on est bien d'accord là-dessus. Un certain nombre de subventions pour permettre la gratuité, cette gratuité des licences qui auraient permis peut-être d'endiguer si ce n'est de rattraper des licenciés.

Nous pensons que c'est peut-être une politique que notre commune doit mettre en place, permettre d'avoir une gratuité des licences sportives pour l'ensemble des licenciés de notre commune. C'est bon pour la santé, c'est bon pour la vitalité de nos clubs et donc du coup avec cette vigilance que nous aurons sur les subventions exceptionnelles. Plus cette vigilance-là. Nous nous abstiendrons sur... sur les subventions aux associations non pas en matière de fonctionnement pour lesquels nous soutenons ces associations mais parce qu'il y a ces petites interrogations et nous ne voulons pas que ça dérape. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Nave. Quelques éléments de réponse assez rapide cette fois-ci. On ne met rien sur le dos du Covid. On a expliqué en commission « associations » et vous m'excuserez

encore une fois, vous n'étiez pas présent... Donc je ne vais pas refaire la commission « associations ». Vous saluez le fait que... et je tiens d'ailleurs à lui dire... oui mais Madame Defrance mais vous, vous n'y étiez pas.

Madame DEFANCE : J'ai été présente à la commission.

Monsieur NAVE : C'est une élue à part entière et je ne fais pas partie de la commission et ma collègue était présente.

Monsieur le Maire : Vous saluez le fait que Jean-Luc Debavelaere, et je tiens à le saluer, également fait un grand travail. Je pense que bientôt vous saluerez le fait que nous avons une belle équipe.

Monsieur NAVE : Vous avez des éléments...

Monsieur le Maire : Dans la comparaison, Monsieur Nave, je ne vous permets pas de me couper, je vous remercie.

Vous avez pris des éléments de comparaison entre 2018 et 2021, sauf erreur de ma part 2018 effectivement il n'y a pas de covid, 2021 on est toujours en période Covid. Donc effectivement comparer un nombre de licenciés en 2018 avec une année pleine et une année 2021 où il y a le covid, où les gens ne savaient pas s'ils allaient reprendre une licence en se disant peut-être que je ne vais pas jouer, peut-être qu'il y aura le championnat qui sera arrêté, etc...voilà.

Et enfin pour terminer encore une fois et répondre à vos propos démagogues, je confirme, on a des exemples à l'halté, au basket, au foot où la licence a été gratuite. Vous avez vu un changement ? Pas moi...

Je tiens à rappeler malgré tout, ici, dans cette assemblée, qu'il existe effectivement un dispositif d'aide aux licences à Saint-Pol qui n'existe pas par ailleurs.

Voilà, qui vote donc pour ces attributions des subventions communales ?

Qui votre contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

PROCES VERBAL DES DÉBATS RELATIFS A LA MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES

Monsieur le Maire : Délibération n° 7, toujours pour Dominique.

Monsieur DEGUINES : Pardon, je parle assez fort non... bon... pas assez, Monsieur le Maire dit que je ne parle pas assez fort.

Alors, suite au déménagement du service culture du pôle administratif à la médiathèque il y a lieu, il y a lieu de procéder à la modification de la régie de recettes relative à la perception des encaissés des droits d'adhésion aux activités de l'école des beaux-arts. Aussi, il vous est proposé d'approuver la modification de cette régie ainsi que l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds au nom du régisseur auprès de la DRFIP du 59.

Avez-vous des remarques ?

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

100% je me croirai en Russie, je suis désolé Monsieur le Maire.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS RELATIFS AU PROJET ÉDUCATIF LOCAL

Monsieur DEGUINES : Alors « aides aux écoles dans le cadre du projet éducatif local », huitième délibération.

Comme tous les ans un appel à projet « éveil culturel » est lancé dans les écoles. Après examen des différents projets présentés en annexes 4 et 4 bis, la ville souhaite attribuer une aide financière aux écoles à hauteur de 6200 € pour les projets de l'année scolaire 2021/2022.

Avez-vous des remarques ? Monsieur Coeuignart.

Monsieur COEUIGNART : Monsieur le Maire délégué, mesdames et messieurs les élus.

Nous réitérons nos propos tenus en commission des finances et suite à la commission n°2 « Enseignement » du lundi 22 novembre 2021. Nous attendons, toujours, les documents demandés qui devaient nous être fournis pour la fin de semaine 47 car nous sommes surpris par les réponses à apporter à nos questions et interrogations.

Par exemple des erreurs de montants alloués aux différentes actions qui doivent être contrôlées suite à notre intervention. Un plafond de mille euros qui sort d'un chapeau pour l'aide aux écoles dans le cadre du projet éducatif local. Qui a décidé de cette somme maximale ? à quel moment ? et qui nous paraît inadaptée en fonction d'un projet d'école reprenant l'ensemble du groupe scolaire.

Notre groupe « Vivre notre ville » votera pour afin de favoriser les projets d'éveil culturel de nos enfants scolarisés en maternelle comme en élémentaire. Nous vous remercions de votre attention.

Monsieur DEGUINES : D'accord, bon Monsieur Coeuignart, ce qu'il s'est passé c'est que ça été pris sur les années 2020/2021. Vous avez relevé des erreurs qui n'en sont finalement pas puisque ça n'a pas été fait. En 2022, on a fixé notamment pour des raisons budgétaires une aide maximum de 1000 € par école et dans chaque école, c'est l'instituteur qui fait son projet et dans chaque école il n'y en a eu qu'un.

Il n'y a qu'un projet parce que, il n'y a qu'un instituteur par école qui nous sollicite pour un tel projet. Voilà, c'est tout. Et donc, les reports qui ont été faits, ce ne sont pas des erreurs parce qu'on a déduit l'argent qui avait été versé l'année dernière et qui est toujours en caisse dans les écoles. Donc on a déduit par rapport à 1 000 €, ce qu'on pouvait leur donner cette année et... s'il y avait trois classes par école, on donnerait aux trois classes. Le souci c'est qu'il n'y en a qu'une. On a des difficultés pour obtenir des projets, qui viennent en plus de beaucoup de choses pour les enseignants.

Les mille euros ne sont pas arbitraires. Comme demande Monsieur le Maire, c'est cette décision qui a été prise en commission en présence des enseignants et de l'inspecteur d'académie.

D'autres remarques ? Monsieur Briche.

Monsieur BRICHE : Oui, mon intervention vous sera agréable comme celle faite par le groupe de Madame Varlet d'ailleurs depuis le début du conseil, n'y voyez pas là une tentative de rapprochement.

Monsieur le Maire, chers collègues. A la lecture des projets proposés par les écoles, nous avons l'agréable surprise de voir qu'un certain nombre de projets sont centrés sur la culture locale avec un éveil culturel comme l'école élémentaire Jules Verne qui a choisi de faire vivre nos musées et autres lieux de culture du dunkerquois.

Nous avons aussi l'école Victor Hugo qui propose un spectacle « Coconut » c'est-à-dire de marionnettes. C'est un moment important de notre culture française qui tend à disparaître et nous remercions cette école de continuer à apporter, à accorder ces projets et il faut le dire ses crédits à ces spectacles.

L'accent est aussi mis sur la protection de notre environnement et c'est une bonne chose de sensibiliser

dès le plus jeune âge à cette problématique.

Nous regrettons toutefois que le projet de l'école maternelle Jules Verne n'ait pas pu aboutir. Encore une fois en 2020 mais nous savons à quel point certains projets sont difficiles à réaliser en période de covid.

Notre groupe exprime le vœu que les projets d'école continuent à l'avenir d'être orientés vers l'apprentissage de notre culture locale et notre histoire.

Nous pensons que cet apprentissage est important pour les enfants. Pour que les enfants prennent conscience de l'environnement dans lequel ils vivent. Comme disait Ernest Renan : « Ce qui constitue une nation, c'est d'avoir fait ensemble de grandes choses dans le passé et de vouloir en faire encore dans l'avenir ». Nos enfants doivent prendre conscience qu'ils appartiennent à une seule communauté ; la communauté nationale. C'est une suggestion que vous pouvez formuler aux écoles dans le cadre de leurs projets. Merci.

Monsieur DEGUINES : C'est bien Monsieur Briche, vous relevez le niveau

Oh ! pardon, excusez-moi.

Donc, qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

PROCES VERBAL DES DÉBATS RELATIFS A LA REAFFIRMATION DU CHOIX DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE

Monsieur DEGUINES : Alors, réaffirmation du choix de concession de service public pour la restauration municipale.

Pour rappel, le contrat de service public de la restauration municipale expire au 31 décembre 2021. Par délibération du 10 septembre 2021, le conseil consultatif à valider le choix d'une concession de service public sous la forme d'un contrat d'affermage comme préconisé par la société Diapason Expertise.

Toutefois, la commission consultative des services publics locaux n'ayant pas été convoquée préalablement pour rendre son avis, ni pour l'ouverture des plis résultant de la consultation lancée le 31 juillet dernier, il convient donc d'annuler la procédure et d'approuver de nouveau le choix retenu par l'assemblée le 10 septembre dernier avant de relancer une nouvelle consultation.

Monsieur le Maire : Avez-vous des remarques ? Monsieur Coeuignart.

Monsieur COEUIGNART : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus.

Je vous avais prévenu que j'allais de nouveau intervenir en commission des finances, j'ai exprimé nos choix et nos décisions.

A la commission consultative de la restauration du 23 novembre 2021, suite à un tour de table de présentation des participants, Monsieur Deguines Dominique nous propose de passer à l'ordre du jour.

Représentant notre groupe « Vivre notre ville » à cette commission, je lui demande alors une prise de parole qu'il m'accorde et je lui exprime notre mécontentement de n'avoir reçu aucun document de travail pour cette commission comme déjà lors de la dernière commission.

Il nous annonce qu'il n'existe aucun document nécessaire car il répondra directement aux questions posées. Je lui ai demandé s'il était sérieux ou irrespectueux des élus que nous sommes, car une prolongation de la délégation de service public de la restauration municipale sans proposition écrite de candidature, est-ce possible ?

De même que la demande de la ville de Fort-Mardyck pour l'accueil de leurs enfants à notre restauration ne peut se faire sans au moins une demande écrite voire d'une convention adressée par Monsieur le Maire de Fort-Mardyck, est-ce possible ?

J'ai donc décidé de quitter sur le champ cette commission qui tourne à une mascarade. Puis surprise ! voilà que, dans l'ordre du jour de la commission n°1 aux points 6 et 7, on reparle de la commission de la délégation de service public de la restauration municipale qui, faute d'une rédaction certainement correcte de la consultation et, ou, que les délais n'ont pas été respectés nous posent la question d'une gestion sérieuse de ce dossier au point de se le faire retoquer.

De mémoire, cela n'est pas arrivé sous l'air de Monsieur Thierry Lhermitte DGS et de Monsieur Éric Hugot, directeur du service enseignement. Une réflexion sera certainement nécessaire à cet égard. Sachez que les services juridiques de la ville de Dunkerque peuvent vous venir en aide. Mais, ces erreurs ouvrent un point certainement positif du coup par un ajustement avec le calendrier scolaire. Nous vous remercions de votre attention.

Monsieur le Maire : Oui, on fera des réponses groupées après. Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, à la différence de l'orateur précédent, je n'attaquerai pas les services municipaux Saint-Polois parce que je pense que s'il y a défaillance, elle est due aux élus. Celui qui donne les ordres c'est l'élu, c'est le patron. Les services sont là pour conseiller et faire finalement ce que le patron décide comme dans toutes entreprises.

Sur cette délibération, objectivement, on ne peut pas dire que cette délibération permet d'envoyer une bonne image de notre commune et on peut le dire très franchement, ça manque de sérieux et ça fait très amateur de la part des élus.

Le choix de la concession de service public pour notre restauration municipale ne date pas d'hier, nous n'avons pas commencé à parler de ce sujet en 2020 quand vous êtes, quand que vous étiez 1er adjoint ni en 2021 quand vous avez pris la fonction de premier magistrat.

Ce sujet est abordé depuis le mandat précédent, vous avez un certain nombre d'adjoints et d'élus qui sont, qui ont siégé dans ce conseil consultatif pendant la mandature précédente d'ailleurs. Nous sommes donc surpris que cette procédure ait été mal ficelée et mal préparée et nous redisons ici sur le fond que nous aurions préféré une régie municipale qui aurait peut-être permis d'éviter cette rocambolesque situation.

Notre groupe sera donc contre cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Bon, alors vous savez quoi, je ne vais pas me cacher derrière mon p'tit doigt. Oui il y a eu erreur, oui et quand on dit que, l'on renvoie l'image d'amateurisme ou que ça ne se serait pas passé sous des ères précédentes, Monsieur Lhermitte, Monsieur Hugot, je réponds qu'il n'y a que celui qui ne fait rien, qui ne se trompe pas. Voilà, oui il y a eu erreur, il y a eu erreur collective. Je ne vais pas remettre en cause mes techniciens ni mes élus. C'est une erreur collective. Voilà, donc pointer du doigt tel ou tel c'est un peu facile.

Est-ce sérieux ? Oui c'est sérieux, oui, tout est fait. Je tiens juste à rappeler aujourd'hui que vous parliez de Monsieur Hugot, Monsieur Hugot est parti, il n'y a eu aucune période de tuilage entre Monsieur Hugot et Madame Merlevede.

Donc elle fait tout ce qu'elle peut avec l'appui du DGS, avec l'appui de ses collègues. Il y a une erreur, on l'assume et je l'assumerai jusqu'au bout, maintenant effectivement et là je vous rejoins Monsieur Coeuignart, on a quand même cette chance et puis moi je...je garde, c'est mon côté optimiste, on a quand même cette chance ; c'est qu'au final on ne fera pas de changement de prestataire en plein milieu d'une année scolaire. Cela ne créera pas non plus de complexité pour nos enfants, voilà.

Enfin pour revenir sur la question de la régie municipale, alors je vais ré assener l'argument, il y a eu également de la réalité économique et je me réjouis que vous ne gériez pas la ville. Dominique, quelque chose à ajouter ?

Monsieur DEGUINES : Oui, je voulais répondre à Monsieur Coeuignart. Dans la commission, il y avait vraiment zéro document. C'est une commission consultative avec un ordre du jour et on était là pour discuter de l'ordre du jour, pas pour que je réponde, pour qu'on en discute avec la sogeres et avec tout le monde.

Vous avez quitté la salle en disant je ne peux pas voter sans document. Et bien il n'y a pas de vote Monsieur Coeuignart, je suis désolé c'est une commission consultative, il n'y a pas de vote donc non vous n'auriez pas pu voter de toute façon. Voilà.

Monsieur COEUIGNART : Je vous remercie mais si même il n'y avait pas de vote, il y a au moins des documents qui sont nécessaires pour pouvoir être en réunion avec la sogeres qui était donc présente et tous les participants. A quoi ça sert de venir si on n'a pas document quoi ? Si c'est simplement pour vous

entendre lire l'ordre du jour de la réunion, faites ça en visio, faites ça rapidement quoi mais... franchement... là, vous me décevez là.

Monsieur DEGUINES : Non, non...

Monsieur le Maire : Je veillerai à la complétude des informations qui vous arriveront avant les commissions. Voilà.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Merci.

PROCES VERBAL DES DÉBATS RELATIFS A L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire : Délibération n° 10, toujours pour Dominique.

Monsieur DEGUINES : Alors... et on remet le jus.

Suite à l'annulation de la procédure de consultation lancée le 31 juillet dernier sur le principe de non recevabilité, défauts de procédure, lancement de la consultation antérieure à la délibération du 10 septembre relative au choix du mode de gestion, il apparaît nécessaire de réaliser un second avenant au contrat d'affermage nous liant à la société Sogeres.

Cet avenant permettra ainsi à la collectivité de prolonger la délégation de service public actuelle selon les termes initiaux jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Cette prolongation débutera donc le 1er janvier et se terminera le 31 août 2022. En parallèle une nouvelle procédure d'appel d'offre sera lancée. Des remarques ?

Monsieur COEUGNART : Monsieur le Maire délégué, Mesdames et Messieurs les élus.

Notre groupe « Vivre notre ville » votera pour. Uniquement afin que la prolongation de concession puisse continuer dans l'intérêt des usagers de ce service. Nous vous remercions de votre attention.

Monsieur le Maire : Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire.

Vous entendrez effectivement l'argument qu'il ne faut pas mettre en difficulté cette restauration municipale suite à cette erreur. On aurait tendance à dire chasser la Sogeres par la porte elle reviendra par la fenêtre grâce à vous, mais ça nous aura au moins permis d'avoir des éclaircissements parce que, quand on se met dans l'opposition il faut le faire jusqu'au bout et puis il faut lire l'ensemble des documents. Par exemple on voit que la Sogeres dans cet avenant est représentée par Monsieur Cédric Leroy à laquelle vous allez apposer à côté de lui une signature, qui est Monsieur Cédric Leroy ? Monsieur Cédric Leroy, c'est cette personne représentant la Sogeres qui à l'époque, dans le cadre des affaires de la commune de Charbonnière-les-bains a été condamné par la cinquième chambre du tribunal correctionnel de Lyon pour malfaçon dans le marché public, je vais dire comme ça et je souligne ici un fait et attire l'attention des élus, je porte à votre connaissance ces faits.

Quand nous avons signalé à la brigade financière un certain nombre de problèmes dans le dossier Sogeres cela en faisait partie et, dans le même moment dans un autre département, il y eu les mêmes soucis et donc nous sommes, nous, réticents à voter cette délibération quand on sait que les personnes qui vont représenter cet, cet... cet avenant, vont signer cet avenant, ont été condamné dans le passé pour les mêmes problématiques que nous avons signalées à la brigade financière. On se souvient aussi cette indemnisation de 20 000 € que vous avez défendu en 2020. Cette indemnisation abusive, je dirai pour... en faveur de la Sogeres pour lequel l'ensemble des élus ici ont voté pour et pour lequel volte-face, elle a été retirée du conseil municipal de Dunkerque et donc il ne s'agit pas de refaire les mêmes erreurs et, en attirant votre attention en portant à votre connaissance vous êtes aujourd'hui informé des problématiques qu'il y a eu dans d'autres départements pour des raisons que nous avons signalé à la brigade financière pour laquelle une enquête est en cours et donc pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Deux éléments de réponse encore une fois très rapide. Premier élément de réponse, j'ai envie de dire, cette enquête à la brigade financière, laissez les morts tranquille Monsieur Nave. Deuxième élément de réponse si vous le désirez, on peut s'amuser à fouiller un petit peu toutes les affaires qu'il peut y avoir au sein de votre parti et on y passera la soirée. Bon, on passe au vote.

Qui vote pour ?

Qui votre contre ? On ira tous en prison (*Rires dans la salle*)

Qui s'abstient ? Merci.

PROCES VERBAL DES DÉBATS RELATIFS A L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire : Délibération numéro 11, toujours pour Dominique.

Monsieur DEGUINES : Alors, c'est la rémunération des enseignants pour les classes de neige. Il est proposé à l'assemblée d'approuver le versement d'une indemnité journalière aux deux enseignants qui se sont portés volontaires pour encadrer leurs élèves durant la classe de neige qui se déroulera du 16 au 27 janvier 2022. Le tarif forfaitaire s'élève à 28,15 € par jour, soit un total de 563 €. Avez-vous des remarques ? Monsieur Coeuignart.

Monsieur COEUIGNART : Toujours suite à la commission des finances, je me redis, Monsieur le Maire Délégué Mesdames et Messieurs les élus. Concernant la rémunération des enseignants accompagnants des classes de neige 2022, nous avons soulevé en commission que le taux horaire du SMIC prévu sur la délibération présentée ne soit pas celui en vigueur au 1er octobre 2021. Erreur semble-t-elle rectifiée à ce jour ? Nous vous remercions de votre attention.

Monsieur DEGUINES : Merci, donc qui vote pour ?
Des votes contres, des abstentions ?
Alors on continue Monsieur le Maire.

PROCES VERBAL DES DÉBATS RELATIFS A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB D'HALTÉROPHILIE

Monsieur DEGUINES : Attribution d'une subvention exceptionnelle au club d'haltérophilie. La municipalité souhaite valoriser les citoyens qui portent les couleurs de notre commune notamment dans un cadre sportif. Aussi, après accord de la commission extra-municipale des sports, nous vous proposons d'accorder une subvention exceptionnelle au club d'haltérophilie-musculation d'un montant de 1800 € pour permettre la participation d'un athlète au championnat du monde Master 2022 à Orlando.

Avez-vous des remarques ? Monsieur Coeignart.

Monsieur COEUGNART : Monsieur le Maire Délégué, Mesdames et Messieurs les élus.

Je suis surpris d'apprendre qu'une commission se réunisse pour donner un accord sur une somme puisqu'on est allé en commission extraordinaire des sports. Notre groupe « Vivre notre ville » se pose la question de l'attribution de cette subvention. Sur quel critère est-elle attribuée ? Et peut-on entendre que ce type de subvention exceptionnelle peut être attribué à d'autres associations autres que sportives mais à toutes associations mettant à l'honneur notre collectivité.

Notre groupe « Vivre notre ville » s'abstiendra et sera vigilant à chaque demande de subvention exceptionnelle. Nous vous remercions de votre attention.

Monsieur le Maire : Ok merci, merci Monsieur Coeignart.

Deux points, il y a une erreur qui a été faite encore une fois on va l'assumer. On en a parlé en commission associations et pas en commission extra-municipale des sports.

Concernant la demande, si vous voulez, dans le budget des sports, on a sur le budget de l'année passée, Yannick arrête-moi si je dis une bêtise.... On avait 3 000 € euros qui étaient prévus pour l'aide aux athlètes de très haut niveau qui nous en feraient la sollicitation. Voilà, donc c'est dans le budget des sports, c'était budgétisé et l'enveloppe n'avait absolument pas été touchée et c'est le premier à nous avoir fait un dossier de demande tout simplement.

Monsieur COEUGNART : D'accord.

Monsieur le Maire : D'autres remarques ?

Qui vote pour ?

Qui votre contre ?

Qui s'abstient ? Merci.

PROCES VERBAL DES DÉBATS RELATIFS A L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AFPIT-ETABLISSEMENT TREMPLIN AIDER – ACTION BONUS VILLE 2022

Monsieur le Maire : Délibération n° 13 et je passe la parole à Marjorie.

Madame LENOIR : Bonsoir à tous. Délibération numéro 13 autorisation de signature à Monsieur le Maire Délégué d'une convention avec l'association AFPIT-Etablissement Tremplin Aider dans le cadre de l'action Bonus ville 2022.

Il est exposé à l'assemblée la volonté de la municipalité de poursuivre son partenariat avec l'association AFPIT-Etablissement Tremplin Aider pour la mise en place de l'action bonus ville 2022. Cette action consiste à amener des publics jeunes ou adultes à participer activement à la préparation et à l'organisation d'événements sportifs, culturels ou citoyens organisés par la commune ou une association.

L'action Bonus ville s'adresse aux bénéficiaires du RSA des minima sociaux, les demandeurs d'emploi de longue et très longue durée résidant sur l'ensemble du territoire de la commune. Les publics recrutés bénéficieront d'un contrat de travail conclu auprès de l'association AFPIT-Etablissement Tremplin Aider et signé par la commune de Saint-Pol-sur-Mer. L'ensemble des participants à l'opération Bonus ville sera inscrit auprès du service emploi insertion de Saint-Pol-sur-Mer.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire Délégué à signer la convention avec l'association AFPIT-Etablissement Tremplin Aider ainsi que tout avenant éventuel à cette action, d'autoriser Monsieur le Maire Délégué ou son représentant à signer les contrats de travail avec l'association intermédiaire AFPIT-Etablissement Tremplin Aider de verser à l'association AFPIT-Etablissement Tremplin Aider la somme de 60 000 € échelonnés trimestriellement.

Avez-vous des remarques ? Oui, Madame Van den broecke.

Madame VAN DEN BROECKE : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues. Vous nous demandez dans cette délibération de vous donner l'autorisation de signer une convention avec l'association AFPIT-Etablissement Tremplin Aider dans le cadre de l'action Bonus ville 2022. Comme l'avait déjà évoqué notre groupe à plusieurs reprises lors des votes précédents sur cette délibération, nous constatons que les grandes lignes de celles-ci restent malheureusement les mêmes. Petits contrats non gratifiants. Rémunération minimum. Aucune obligation de résultat. Pas de perspective d'avenir, pas ou peu de projection dans le milieu professionnel pour les publics sélectionnés. Nous trouvons cela regrettable et aimerions que cette somme de 65 000 € permette au moins à un minimum de personnes des publics sélectionnés d'entrer de manière durable dans un milieu professionnel ou d'avoir une formation qualifiante. Puisque cette année encore et malgré nos remarques, les choses n'évoluent pas, nous nous abstenons sur le vote de cette délibération. Merci à vous.

Monsieur le Maire : Juste un petit commentaire. On me dit de ne pas faire de commentaire, je vais en faire un quand même. Juste un point. Pour rappel ces contrats que vous qualifiez de précaires et je ne vais pas dire le contraire effectivement. Ce ne sont pas des contrats, ce ne sont pas des CDI à 35 heures. C'est pour remettre les gens au travail, c'est pour les aider à reprendre le goût de se lever pour aller bosser, c'est pour les aider tout simplement à reprendre une activité et on m'indique juste à l'instant que l'une de ces personnes a été repérée et d'ailleurs est passée...

Madame LENOIR : Elle est passée au jury pour la halte-garderie.

Monsieur le Maire : Voilà elle est passée au jury à la halte-garderie, donc vous voyez que ça remet et le nom l'indique, c'est un tremplin.

Allez-y Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire, chers collègues

Au-delà de cette exception pour lequel nous nous réjouissons, nous restons obstiner sur... sur le fait que malheureusement ce dispositif n'est pas efficace à 100 % ou n'est pas efficace comme il devrait l'être. Il faut ... je reprends et je m'inscris dans les propos de ma collègue et je peux, peut-être vous conseiller un objectif de lecture qui est David Graeber qui est un anthropologue, un économiste, un professeur également de la London School of Economics qui a théorisé ce qu'il a appelé finalement les « bullshit Jobs » qu'on pourrait traduire par les emplois de conneries ou les emplois de merde plus vulgairement malheureusement et l'a théorisé cette... cette chose non pas vis-à-vis des personnes qui en bénéficient mais parce que finalement les emplois que ces personnes ont, ne sont pas gratifiants pour eux et ne sont pas gratifiants pour la société. On va faire du chiffre, du nombre mais on ne va pas faire de la qualité. C'est ça qu'on regrette, c'est qu'à l'appétit du toujours plus que vous nous proposez, nous vous demandons d'entrer dans une logique du toujours mieux. C'est la raison pour laquelle ma collègue l'a très bien expliqué, nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire : Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

PROCES VERBAL DES DÉBATS RELATIFS A LA CRÉATION D'UN POSTE DE PUERICULTRICE

Monsieur le Maire : Délibération numéro 14.

Madame LENOIR : Création de poste de puéricultrice.

Il est exposé à l'assemblée la volonté de recruter une puéricultrice au sein du service petit enfance pour anticiper le départ en retraite au 1er juillet 2022 de la responsable du service petite enfance. Ce recrutement anticipé permettra d'assurer un relais efficace facilitant la continuité du service public. Aussi, il est nécessaire de venir créer le poste avant de lancer la procédure de recrutement.

Avez-vous des remarques ?

Qui vote pour ?

Qui vote contre ? qui s'abstient ?

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS RELATIFS A L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD POUR SA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DU NORD

Madame LENOIR : Délibération numéro 15, autorisation de signature de la convention avec la caisse d'allocations familiales du Nord pour sa participation aux frais de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs. La caisse d'allocations familiales du Nord poursuivra sa participation aux frais de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs via le dispositif loisir équitable et accessible pour la période 2022-2025. Cette participation financière a pour objectif de venir en aide aux collectivités locales qui pratiquent des tarifs accessibles aux familles à faible revenu.

Les conditions de cette participation financière sont définies dans une convention établie par la CAF, aussi la commune de Saint-Pol-sur-Mer pratiquant une tarification sociale pour ses accueils collectifs de mineurs, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Avez-vous des remarques ?

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

PROCES VERBAL DES DÉBATS RELATIFS AUX DECISIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

Monsieur le Maire : Délibération numéro 16. Je vous invite à prendre acte de l'usage fait des décisions établies en vertu de l'application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, pardon, depuis la dernière réunion du conseil municipal.

Avez-vous des remarques ? Madame Defrance.

Madame DEFRANCE : Monsieur le Maire, chers collègues.

Sous le compte rendu des décisions que vous avez prises, je souhaite attirer votre attention sur la décision relative à la signature d'une convention entre le SDIS et notre commune via sa police municipale.

Cette décision est révélatrice d'un contexte national mais surtout de problèmes que nous rencontrons localement. Le SDIS du Nord conventionne avec les mairies où nos sapeurs-pompiers sont régulièrement agressés. C'est d'ailleurs la première phrase du préambule de cette convention. Les personnels du SDIS sont confrontés, de manière récurrente, à diverses agressions physiques et/ou verbales. Nous avons tous en mémoire ces tristes épisodes pour notre police municipale qui a été reçue au mortier et feu d'artifice lors d'une intervention aux résidences Guynemer-Jean Bart. Idem pour les sapeurs-pompiers qui ont vu leur fourgon d'incendie dégradé.

Par courriel, nous vous avons demandé la liste des secteurs du territoire communal qui ont été identifiés poliment comme sensibles.

Pouvez-vous nous transmettre cette liste s'il vous plaît ? Enfin, cela vient conforter les propos de mon collègue Adrien Nave lors du vote du BP sur la nécessité d'augmenter les budgets liés à la sécurité dans votre commune. Merci.

Monsieur le Maire : Alors pour répondre à votre question Madame Defrance, nous avons pris contact avec le SDIS pour justement travailler de pair et nous attendons le retour pour pouvoir faire cette cartographie. Voilà. Concernant l'augmentation du budget en termes de sécurité, vous aurez bien compris que tout à l'heure il y a eu une petite erreur de Monsieur Nave mais ce n'est pas grave. Il faut prendre à la fois les dépenses de fonctionnement et les dépenses RH pour pouvoir juger derrière de l'intégralité de l'investissement qui est fait, mettre des pourcentages à la volée, c'est un peu facile.

Merci pour votre intervention. D'autres interventions ? non.

Qui vote pour ?

Qui vote contre et qui s'abstient ?

Merci.

Assemblée : Il n'y a pas de vote là-dessus,

Monsieur le Maire : On m'a mis un vote désolé, c'est vrai mea culpa.

On me confirme qu'il y a de l'approbation et donc il y a un vote derrière. Voilà.

PROCES VERBAL DES DÉBATS RELATIFS AUX QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire : Les questions orales.

Je cède la parole à qui dans votre groupe Monsieur Nave.... Vous ?

Monsieur NAVE : Merci Monsieur le Maire.

Une première question porte sur le restaurant municipal pour lequel nous avons débattu mais là, ça traite d'un sujet tout à fait particulier. Depuis quelques semaines, un certain nombre d'enfants de Fort-Mardyck est accueilli dans notre restaurant municipal, je me félicite de cet accueil. Nous avons d'ailleurs pendant la campagne municipale proposé de conventionner avec la ville de Fort-Mardyck pour accueillir des Fort-mardyckois dans de bonnes conditions. Cependant, vous avez voté l'agrandissement d'un budget du restaurant municipal qui a quand même coûté plus d'un million d'euros, il faut le rappeler. Aujourd'hui ces enfants sont installés dans la même salle que nos seniors. Alors cette problématique a été soulevée par plusieurs personnes notamment lors des trois banquets. Plusieurs seniors nous ont fait remarquer cette problématique. Il aurait été répondu que ce n'était pas un problème, qu'on faisait de l'intergénérationnel. Au-delà de ça qui dans d'autres politiques peut-être tout à fait intéressant, il faut quand même remettre et je vais reprendre vos arguments, le contexte sanitaire au centre du jeu puisque vous aimez bien ce contexte sanitaire. Il faut aussi l'appliquer dans d'autres situations notamment celles-ci. On se retrouve avec un public fragile qui peut connaître des difficultés face à cette épidémie et elle se retrouve avec ce public jeune qui on le sait sur différentes études est plus apte à transmettre le virus. On est aujourd'hui dans une angoisse de certaines personnes de se retrouver face à ce public jeune malgré qu'ils aiment bien les enfants, ça ce n'est pas le problème mais par rapport à ce virus. Et donc la question, c'est qu'elle solution avez-vous trouvée pour permettre à nos seniors de manger en toute sécurité ou, en tout cas, sans qu'il y ait cette problématique du Covid lors des repas au restaurant municipal ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bon, allez ...

Respects stricts des protocoles qui nous sont livrés évidemment par la préfecture, sous-préfecture, ça c'est une évidence. Ça c'est le premier point.

Second point, effectivement et je continuerai à le dire, je suis convaincu que nos échanges intergénérationnels ne sont que du bénéfique pour chacun d'entre nous. Une enquête a été menée sur 50 personnes effectivement, nous avons un couple que cela dérange, un couple. Je le prends en compte parce que ce sont des Saint-Polois et je suis le Maire de tous les Saint-Polois. On est en train d'étudier effectivement des possibilités pourquoi pas de déménagement dans une autre salle mais ce qui inclurait, d'autres complications ou du moins, d'autres accréditations pour la Sogeres pour pouvoir transporter du chaud. Alors est-ce qu'on déplace les seniors, est ce qu'on déplace les jeunes, on est en train de voir ça.

Je conclurais parce que franchement vous me tendez une perche qui est trop belle, je suis obligé de la saisir. Me poser cette question quand en banquet on enlève le masque pour faire la bise toutes les 30 secondes, je trouve ça extraordinaire de parler de covid et de situation sanitaire actuellement.

Autre question ?

Monsieur NAVE : Fake news, vous avez quand même fait la bise à tous les seniors quand ils sont venus faire une photo et vous vous êtes collé à eux. Bon, moi j'ai laissé mon masque régulièrement quand je me suis baladé...

L'assemblée : rires

Monsieur NAVE : ...et j'ai enlevé mon masque que pour les personnes qui ont souhaité effectivement me faire la bise et prendre une photo et d'autres personnes qui n'ont pas souhaité, j'ai laissé le masque et j'ai respecté le protocole sanitaire, ce qui n'est pas le cas des personnes qui étaient présentes en groupe à l'entrée, au groupe à l'entrée de la salle.

Deuxième question, enfin je tenais à répondre à cette fake new.

Deuxième question, vous avait été alerté par plusieurs riverains des rues Jean Macé, des rues Étienne Dolet, de la place Carnot, de tout ce secteur rue Paul Bert suite à des problèmes de stationnement, on sait que c'est une, un quartier difficile en matière de stationnement. Un certain nombre de plots ont été installés à l'époque pour essayer de faciliter le stationnement des riverains, or, il y a encore cette problématique et notamment la problématique des, de la difficulté de sortir les poubelles, la difficulté de sortir sa voiture des garages avec parfois voilà, le fait que les poubelles ne peuvent pas être ramassées, des voitures qui peuvent être abîmées et donc du coup la question qui est posée suite à ces interpellations de riverains. Quelles sont les mesures qui ont été envisagées pour faciliter le stationnement de la rue Étienne Dolet, Jean Macé, place Carnot et Paul Bert ? Merci.

Monsieur le Maire : Alors, on ne doit pas avoir les mêmes informations parce que effectivement moi, à ce jour je n'ai aucune plainte d'habitants sur ce quartier et pourtant j'ai une de mes conseillères qui habite rue Etienne Dolet.

Bon, force est de constater qu'il y a une certaine étroitesse des rues, il y a la place Carnot, la place Thorez qui, elles par contre, disposent de nombreuses places de stationnement. La place Carnot va subir effectivement une métamorphose avec notamment le déménagement des restos du cœur et un projet Partenord qui est en lien avec la démolition de l'église et va faire partie de la refonte et du changement d'image de notre ville, de notre commune.

Je souhaiterais également profiter pour lancer la question parce qu'il en est de notre responsabilité politique, c'est qu'aujourd'hui certains d'entre nous se battent pour obtenir des parkings, moi j'ai envie de me battre pour savoir qu'elle doit être la place de la voiture dans la société de demain ? Le tout voiture, je n'y crois pas et il faut vraiment qu'on s'intéresse à Saint-Pol-sur-Mer sur les modes de circulation douce, sur les voies piétonnes, sur tout ce système. Voilà ma réponse....

Sur ce, je déclare la séance close et je vous souhaite à chacun une bonne soirée.